

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE RONTALON DU 27 MARS 2006

Secrétaire : Claudine CHAMBE.

Démissionnaire : C. CHAVASSIEUX.

VOTE du compte administratif de l'exercice 2005 du budget Assainissement de la commune de Rontalon :

Monsieur le Maire présente le compte administratif à l'ensemble du Conseil Municipal :

Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées : 10 262.09 €
- Recettes réalisées : 17 521.81 €
- un excédent de clôture de 7 259,72 € du résultat d'exploitation sera affecté en section d'investissement du budget de l'exercice 2006,

Section d'investissement :

- Dépenses réalisées : 172 629.45 €
- Recettes réalisées : 172 224.55 €

Soit un déficit de clôture de 404,90 € de la section d'investissement qui sera reporté au budget 2006.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil ; le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2005 du budget Assainissement.

VOTE du compte administratif de l'exercice 2005 du budget de la commune de Rontalon :

Budget de fonctionnement :

- Dépenses réalisées 433 854,70 €
- Recettes réalisées : 552 969,18 €.

Excédent de 119 114,48 € auxquels il faut rajouter 9,15 € solde excédentaire du budget annexe de la caisse des écoles donc à reporter 119 123,63 €

Budget d'investissement :

- Dépenses réalisées : 658 885.60 €
- recettes réalisées 788 345.47 €
- Excédent d'investissement de clôture de 129 459.87 €

Monsieur le Maire indique que globalement l'année s'est bien déroulée.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2005 de la commune de Rontalon.

VOTE du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2005 du budget de la commune, et de celui du budget Assainissement de la commune de Rontalon.

Après comparaison par Monsieur Jean-Claude BUYER, des comptes de gestion du Receveur et de ceux de la commune, les deux étant identiques, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux comptes de gestion du Receveur.

VOTE du budget primitif 2006 de la commune de Rontalon :

- **Budget de fonctionnement :** Monsieur le Maire présente les propositions de la commission Finances.

- Dépenses : pas de grosses augmentations prévues.

Monsieur le Maire propose d'inscrire 539 065 € en dépenses et en recettes. Il faut tenir compte de l'augmentation des combustibles et carburants, des primes d'assurance, de l'entretien des bâtiments (avec plus de contrôles de sécurité), des diverses fournitures, des frais de Télécommunications et de ceux de l'Espace Jeunes.

- Recettes : il est possible d'équilibrer le budget de fonctionnement sans augmenter les impôts.

Budget d'investissement :

- Dépenses et recettes s'élèvent à 1 255 569 €

Une grande part de ces investissements correspond à l'acquisition du bâtiment des Religieuses (588 000 €), aux honoraires d'architecte pour l'étude de la transformation de ce bâtiment (13 000 €), à la finition des travaux de la salle des fêtes (358 633 € pour la rénovation et 22 000 € pour des travaux annexes) ainsi qu'à l'entretien d'autres bâtiments (25 000 € inscrits pour la Maison des Alanqués). Il n'y a pas de gros achats prévus pour la Voirie (10 000 € inscrits pour changer la tondeuse-débroussailleuse, pour l'achat d'une pompe à eau, d'un compresseur, d'une scie circulaire perceuse et des pneus arrière du Tracteur).

Le budget de fonctionnement et celui d'investissement sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret.

VOTE des taux des trois taxes locales pour 2006 :

Le produit fiscal attendu à taux constants, sans augmentation des taux s'élève à :

- 116 291 € pour la taxe d'habitation,
 - 108 400 € pour la taxe foncière sur propriétés bâties,
 - 21 695 € pour la taxe foncière sur propriétés non bâties.
- soit un total du Produit Fiscal de 246 386 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le maintien des taux appliqués lors de l'année 2005 soit pour 2006 :

Taxe d'habitation : 18.50 %

Taxe foncière bâtie : 27.45 %

Taxe foncière non bâtie : 78.04 %

VOTE du budget primitif 2006 du budget Assainissement :

Section exploitation :

Dépenses et recettes s'élèvent à 42 042 €

Section investissement :

Dépenses et recettes : 88 153 €

Ce budget est approuvé à l'unanimité, après un vote à bulletin secret.

Délibération pour vote des subventions aux Associations Locales pour l'année 2006.

Délibération pour établir les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} avril 2006.

Une caution de 600 € sera demandée pour louer la salle des fêtes et de 200 € pour louer la salle Joseph Bertrand (+ tarifs selon le type de location).

Délibération pour fixer les indemnités de logement des instituteurs :

Le montant retenu est celui proposé par la Préfecture soit 168,13 € par mois pour les instituteurs sans enfant à charge, 210,16 € par mois pour les instituteurs avec enfant à charge.

Délibération pour contracter une assurance dommages ouvrages de la salle des fêtes :

Cette assurance auprès de GROUPAMA s'élève à 8 211,79 €; elle offre une garantie complète pendant les travaux et en cas de malfaçons pendant la décennale.

Délibération pour réévaluer le tarif des droits de branchements pour le tout à l'égout :

Le droit de branchement pour les eaux usées passera de 400 (en 2004) à 420 € celui pour les eaux pluviales de 200 € à 220 €

Délibération pour la participation communale au SYDER :

Le remboursement de la participation aux travaux effectués sur la commune est fixé à 21 330,03 €

Cette somme sera fiscalisée.

Informations diverses :

- SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : Monsieur le Maire informe que le marché de prestataire est à la publication. Le SPANC sera intégré à la fin des 4 ans de fonctionnement sur le SIG (Système Informatique Géographique).

- Bâtiment des Religieuses :

Une promesse de vente de ce bâtiment a été signée le 1^{er} mars avec échéance le 30 juin.

Les 4 ou 5 associations, établies actuellement à Lyon, qui sont intéressées par la location vont revenir visiter la partie les concernant mardi 29 mars.

Pour les logements sociaux, Monsieur Jean-Claude BUYER a relancé la SEMCODA et l'OPAC qui vont revenir sur place.

- Visite de la station d'épuration par des Conseils Municipaux :

Des Conseillers de St Sorlin et ceux de St André la Côte sont venus voir le fonctionnement de notre station. Des communes montrent de plus en plus d'intérêt au fait que l'on ne se soit pas relié à une grosse station d'épuration et que le rendement est très bon pour des coûts faibles.

- Salle des fêtes :

Monsieur René FAYOLLE propose d'interdire la salle des fêtes aux fumeurs. Voir la signalétique à mettre en place.

Il faudra aussi prévoir dans la convention l'obligation de trier les ordures et donc installer des bacs de tri à la salle des fêtes.

Le gros œuvre est terminé. Il reste les peintures et l'aménagement devant la salle des fêtes.

Une porte ouverte à la population est fixée samedi 22 avril de 15h00 à 18h00.

- Antenne SFR :

Monsieur René FAYOLLE explique les soucis de parasites dans les téléphones portables depuis qu'il y a l'antenne. Voir comment améliorer cela.

- Voirie :

Pour le transfert du fonctionnement des charges à la COPAMO, la commission voirie a évalué le temps passé par les agents communaux pour le déneigement et le curage des fossés.

Il faut définir les travaux utiles en 2006 à la sécurité pour bénéficier des Amendes de Police. Il faudra sécuriser le carrefour entre la route du Paradis et le lotissement.

- Comités Intercommunaux :

- Comité Emploi : Jacqueline MONS informe que :

- les PLIE (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi) sont en place
- il y aura une Journée Emploi le mardi 14 novembre 2006 à Chassigny
- le RMI : il n'y a pas d'évolution depuis 5 ans, peu de rontalonnais sont concernés
- un Forum Emploi Education Jeunesse aura lieu le 25 avril à Mornant.

- Comité Aménagement Touristique :

Dominique SBRAVA fait part :

- Projet de construction d'une tour d'observation au Signal de St André la Côte, ne dépassant pas les arbres. 14 projets seront présentés lors d'une rencontre publique le 13 avril ; il y aura un vote « coup de cœur » et un vote technique.
- Projet Ferme gîte d'accueil de St Andéol le Château : les appels d'offre sont lancés.
- Projet Voie Verte est reportée à une échéance plus lointaine ; il s'agit de récupérer l'ancienne Voie Ferrée de St Laurent d'Agny à Mornant pour la rendre cyclable.

- Comité Communication et Relations Extérieures :

Claudine CHAMBE informe de l'avancée des Plans des Villes ; elle présente le plan de la commune de St Laurent d'Agnay qui vient de paraître, avec au recto le plan de la commune et au verso celui de la COPAMO. Cinq autres communes élaborent leur plan sur les mêmes bases. Deux communes supplémentaires, dont celle de Rontalon, créeront aussi leur plan en 2006. Ces plans seront distribués à tous les habitants et seront disponibles en Mairie.

Pour la commune de Rontalon, il y aura un tirage de 1 000 exemplaires. Le financement sera intercommunal.

- Comité Culturel :

Claudine CHAMBE informe que la dernière réunion de ce comité a eu lieu à Rontalon ; elle a débuté par la visite de la Médiathèque et de l'Atelier Intercommunal de réparation des livres. Les membres des autres communes ont été admiratif des locaux de la Médiathèque.

Une charte d'utilisation de l'Atelier de réparation des livres a été rédigée et a été remise à toutes les communes.

- Comité d'Animation :

Nary KEO KOSAL annonce que la fête d'été se présenterait sous forme de jeux kermesse avec 4 équipes. Un projet théâtre en septembre aurait pour but de former des acteurs sur 3 ans.

- Comité de Pilotage du Centre de Loisirs :

Il y a 8 à 10 enfants les mercredis mais une trentaine d'enfants « tournent ».

- Espace Jeunes : un camp d'adolescent est programmé en Espagne.

Trois équipes de 4 jeunes avec un adulte se sont inscrites au Raid aventure Intercommunal nommé « suis le Mouv » qui aura lieu le 30 juin, le 1^{er} et 2 juillet 2006 et qui concerne tous les jeunes du territoire âgés de 13 à 18 ans.

- Demande de création d'une borne pour accéder à Internet. Nary KEO KOSAL dit avoir eu plusieurs demandes. Pour cela, une antenne supplémentaire sera nécessaire.

- Assemblée Générale de :

l'A.C.M.R. (Association des Conseillères et Conseillers Municipaux du Rhône) samedi 8 avril de 9h30 à 12h00 à Marcy l'Etoile.

D'autre part, l'ACMR propose des visites (Sanofi Pasteur) à Marcy l'Etoile le 12 avril, CPS (fabrication de cartes bancaires) à Craponne le 21 avril, Ecole Nationale Vétérinaire à Marcy l'Etoile le 20 avril.

- Premiers prix pour le fleurissement de la commune :

A l'occasion de l'Assemblée Générale de l'Office du Tourisme, Rontalon a obtenu le 1^{er} prix pour le fleurissement ainsi que le 1^{er} prix pour l'entrée de village ! Félicitation en particulier à Denis, employé communal.